

Bujumbura prépare un décret sur les spécificités de la diaspora

Africa Diligence, 31 décembre 2012 Bujumbura lance un appel aux investisseurs burundais de l'étranger Le 27 décembre 2012 le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale du Burundi, Monsieur Laurent KAVAKURE, a rencontré à Paris les membres de la communauté burundaise de France. Objectif : inciter les Burundais de l'étranger à investir dans leur pays d'origine. La rencontre a débuté par la projection d'un film présentant les atouts et richesses du Burundi : plantations de fruits et légumes, bananeraies, plantations de thé, de cannes à sucre, diverses sociétés burundaises tels que la SOBRIT (société de briques et tuiles), SOSUMO (société sucrière), etc. Le Ministre a insisté sur le rôle de la diaspora dans le développement et l'investissement socio-économique du Burundi. « J'appelle les Burundais et les étrangers d'origine burundaise à redoubler d'efforts pour contribuer au développement socio-économique du Burundi, à prendre des initiatives et à utiliser leurs talents afin de réaliser des œuvres palpables. » Pour faciliter l'investissement des Burundais de la Diaspora dans leur pays, le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale est le Ministère de tutelle de la diaspora avec une Direction d'administration. Dès lors Laurent KAVAKURE, le gouvernement de Bujumbura travaille sur un décret qui sera publié début 2013. Ce texte devrait définir les spécificités de la diaspora ainsi que les facilités et exonérations qui accompagneront leurs investissements au Burundi. Le Burundi, membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui comprend en outre l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie, est l'un des pays modèles dans la mise en place de mesures d'incitation à l'investissement. Cela passe par les différentes formes mises en œuvre pour la lutte contre la corruption, la participation au maintien de la paix sur le continent, la lutte contre la pauvreté ainsi que pour la promotion de son image de marque dans le concert des nations. Dès lors le ministre, « la facilitation d'investir au Burundi passe par une meilleure interaction avec l'Ambassade du Burundi en France. » A cet effet, il faut saluer l'engagement de l'Ambassadeur du Burundi en France, Monsieur Gaspard MUSAVYARABONA, à promouvoir la création rapide d'une structure formelle représentant la Diaspora burundaise d'Ile de France et de mettre en place une organisation fédératrice de la Diaspora burundaise dans l'Hexagone. Bon investissement en 2013 ! Grâce NKUNDABASHAKA, MBA Paris-Dauphine